

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 16 FÉVRIER 2017**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :  
le 10/02/2017

Affichage du Compte-Rendu Sommaire  
et affichage intégral :  
le 23/02/2017

**Délibération n° D-2017-49**

Subvention - Vent d'Ouest - Partenariat pour le développement  
des jardins solidaires et pluriels - Avenant n°1 - Acompte

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Marc THEBAULT, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Alain BAUDIN, Monsieur Alain GRIPPON, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Dominique JEUFFRAULT, Monsieur Luc DELAGARDE, Madame Anne-Lydie HOLTZ, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Dominique SIX, Madame Sylvette RIMBAUD, Madame Elisabeth BEAUVAIS, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Catherine REYSSAT, Monsieur Dominique DESQUINS, Madame Agnès JARRY, Monsieur Elmano MARTINS, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Christine HYPEAU, Madame Carole BRUNETEAU, Madame Marie-Chantal GARENNE, Monsieur Florent SIMMONET, Madame Valérie BELY-VOLLAND, Monsieur Simon LAPLACE, Madame Fatima PEREIRA, Monsieur Pascal DUFORESTEL, Monsieur Christophe POIRIER, Monsieur Alain PIVETEAU, Madame Elodie TRUONG, Madame Nathalie SEGUIN, Madame Isabelle GODEAU, Madame Monique JOHNSON, Monsieur Jean-Romée CHARBONNEAU.

**Secrétaire de séance :** Simon LAPLACE

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Madame Christelle CHASSAGNE, ayant donné pouvoir à Monsieur Marc THEBAULT, Madame Jacqueline LEFEBVRE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, ayant donné pouvoir à Madame Dominique JEUFFRAULT, Madame Cécilia SAN MARTIN ZBINDEN, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Monsieur Luc DELAGARDE, Monsieur Fabrice DESCAMPS, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Josiane METAYER, ayant donné pouvoir à Madame Elodie TRUONG

**Excusés :**

Monsieur Eric PERSAIS, Monsieur Sébastien PARTHENAY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Romain DUPEYROU.

**Direction Animation de la Cité**

**Subvention - Vent d'Ouest - Partenariat pour le  
développement des jardins solidaires et pluriels -  
Avenant n°1 - Acompte**

Monsieur Alain BAUDIN, Adjoint au Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la commission municipale compétente

Sur proposition de Monsieur le Maire

La Ville de Niort conduit depuis de nombreuses années une politique de développement de jardins solidaires. Considérant que les actions menées sont opportunes, la Ville de Niort a souhaité maintenir leur reconduction et renouveler son partenariat avec l'association Vent d'ouest pour la période 2016-2018.

Une convention pluriannuelle d'objectifs visant le développement de l'offre d'un jardin solidaire à Niort a été adoptée lors du Conseil municipal du 20 juin 2016. Ce projet s'inscrit dans la dynamique de développement durable, d'insertion sociale, environnementale et économique et porte sur les axes suivants :

- Permettre aux personnes en situation de précarité ou de marginalisation de retrouver une utilité sociale ;
- Favoriser la production de légumes de qualité pour tous ;
- Distribuer la production des jardins de manière solidaire ;
- Permettre la mixité des publics, l'échange et la transmission des savoirs ;
- Positionner l'action en soutien à l'insertion professionnelle.

Vu l'intérêt de l'activité de l'association et afin que Vent d'Ouest continue à assurer l'ensemble de ses missions, je vous propose d'établir un avenant n°1 à la convention afin de verser à cette dernière un acompte d'un montant de 14 720,00 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2017.

*Les crédits nécessaires sont ouverts au budget de l'exercice.*

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver l'avenant n°1 à la convention entre l'association Vent d'Ouest et la Ville de Niort ;
- autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à le signer et à verser à l'association l'acompte d'un montant de 14 720,00 €, conformément aux dispositions mentionnées dans l'avenant.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort,  
**Jérôme BALOGÉ**  
L'Adjoint délégué

Signé

Alain BAUDIN



**CONVENTION  
ENTRE LA VILLE DE NIORT  
ET L'ASSOCIATION VENT D'OUEST – AVENANT N°1**

**ENTRE** les soussignés

**La Ville de Niort**, représentée par Monsieur Jérôme BALOGE, Maire en exercice, agissant en cette qualité en vertu d'une délibération du Conseil municipal du 16 février 2017, ci après dénommée la Collectivité ou la Ville de Niort,

*d'une part,*

**ET**

**L'association Vent d'ouest**, représentée par Monsieur Bernard HUMEAU, Président dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée l'association ou Vent d'ouest,

*d'autre part,*

**Il a été convenu et arrêté ce qui suit**

**PREAMBULE**

La Ville de Niort conduit une politique de développement de jardins solidaires.

Elle a signé avec l'association Vent d'ouest une convention triennale 2016-2018 visant à développer un réseau de jardins pluriels de quartiers, à s'inscrire dans une démarche d'insertion économique en liaison avec les structures spécialisées d'insertion par l'économie et à participer à la conception et création d'une structure de production et de commercialisation des produits maraîchers.

**ARTICLE 1**

L'article 4 de la convention est modifié comme suit :

**« ARTICLE 4 – DISPOSITIONS FINANCIERES**

**4.1 – Les moyens**

Pour contribuer à la bonne mise en œuvre du projet associatif et des objectifs rappelés à l'article 2, la Ville de Niort accorde à l'association, pour chaque exercice couvert par la présente convention, une contribution annuelle aux actions.

Cette contribution pourra être ajustée chaque année en fonction de la situation de l'association, telle qu'elle ressortira de l'examen des comptes et bilans des 3 derniers exercices.

Un acompte au titre de l'année 2017, est attribué à l'association, suivi du solde proposé courant juin, après examen du rapport d'activités et des comptes de l'association.

**4.2 – Modalités de versement :**

Pour l'année 2017, la Ville de Niort attribue à l'association à titre d'acompte une subvention d'un montant de 14 720 € qui viendra en déduction de la subvention globale de fonctionnement 2017.

Le versement de cet acompte sera versé en une seule fois par virement administratif sur un compte ouvert au nom de l'association au vu d'un relevé d'identité bancaire (RIB) ou postal produit par cette dernière.

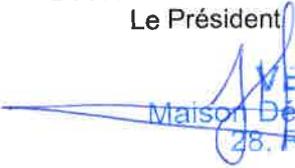
**Les autres articles restent inchangés.**

Pour le Maire de Niort  
L'Adjoint délégué



Alain BAUDIN

L'association Vent d'ouest  
Le Président

  
**VENT D'OUEST**  
Maison Départementale des Sports  
28, Rue de la Blauderie  
CS 38539  
5 NIORT Cedex  
Tél : 05.49.06.61.19  
E-mail : ventdouest103@yahoo.fr